

Le 7 avril 2026

PROCÈS-VERBAL de la huit-cent-soixante-dix-neuvième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Monsieur le Maire Marc Louis-Seize, Madame la conseillère Anne-Marie Arcand et messieurs les conseillers Luc Verner, Pierre Pharand, Sébastien Renaud, Éric Antoine et Martin Proulx

EST ABSENT :

2026-04-3290 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier. Le point 9.3 est retiré de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

2026-04-3291 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 2 mars 2026 soient adoptés tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2026-04-3292 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 857 702.55 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-26-03, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 3 (Chèques)	74 626.42 \$
PAGE 9 (Prélèvements)	292 791.89 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires (Février)	210 655.00 \$
SALAIRE DU	
5 févr. 2026	29 923.75 \$
12 févr. 2026	29 807.07 \$
19 févr. 2026	31 059.79 \$
26 févr. 2026	28 477.46 \$
REMISE PROVINCIALE (Février)	85 119.19 \$
PENSION ALIMENTAIRE (Février)	- \$
REMISE FÉDÉRALE (Février)	33 918.78 \$
SOUS-TOTAL	816 379.35 \$
CONSEIL (5 Mars)	13 556.49 \$
POMPIERS ET PR (5 Février)	14 772.56 \$
POMPIERS ET PR (19 Février)	12 994.15 \$
TOTAL	857 702.55 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2026-008

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2026-008 abrogeant divers règlements municipaux

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion.

AVIS DE MOTION – Règlement 2026-009

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2026-009 décrétant l’exécution de travaux de pavage sur les chemins des Cantonniers, des Bâisseurs et Industriels et autorisant une dépense et un emprunt de 554 700 \$

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion.

2026-04-3293 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2026-007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2026-007 décrétant l’acquisition d’équipements de protection incendie, d’un véhicule et l’aménagement de bornes fontaines sèches et un emprunt de 80 000 \$.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d’usages tel qu’il est stipulé au 2^e alinéa de l’article 445 du Code municipal du Québec.

Adopté à la majorité

2026-04-3294 Adoption du règlement 2026-006

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2026-006 modifiant le règlement 2025-008 relatif au zonage.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d’usages tel qu’il est stipulé au 2^e alinéa de l’article 445 du Code municipal du Québec.

2026-04-3295 Autorisation d’une dépense pour la participation au congrès de l’Association des gestionnaires en sécurité incendie du Québec (AGSICQ)

ATTENDU QUE le congrès de l’Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) aura lieu du 22 au 26 mai prochain ;

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants souhaite participer au congrès de L’AGSICQ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1017.53 taxes incluses pour l’inscription du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants au congrès de l’AGSICQ qui aura lieu du 22 au 26 mai prochain à Rivière-du-Loup.

DE PLUS, ce Conseil autorise le remboursement au participant de ses frais de déplacement et de séjour, conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16003-454 « Formation incendies et premiers répondants ».

Adopté à la majorité

2026-04-3296

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 « Coopération intermunicipale » – Bonification de l’entente intermunicipale entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l’Outaouais visant la fourniture de service de transport de personnes

ATTENDU QUE la municipalité de L’Ange-Gardien reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Alleyn-et-Cawood, Bristol, Bryson, Campbell's Bay, Chichester, Clarendon, Fort-Coulonge, L’Île-du-Grand-Calumet, L'Isle-aux-Allumettes, Litchfield, Mansfield-et-Pontefract, Otter Lake, Portage-du-Fort, Rapides-des-Joachims, Shawville, Sheenboro, Thorne, Waltham, Cantley, Chelsea, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et de la MRC des Collines-de-l’Outaouais désirent présenter un projet de bonification du service de transport de personnes faisant l’objet d’une entente intermunicipale entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de- l’Outaouais dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil s’engage à participer au projet de Bonification de l’entente intermunicipale entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l’Outaouais visant la fourniture de service de transport de personnes;

DE PLUS, ce Conseil nomme la MRC de Pontiac, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ENFIN, ce Conseil désigne le directeur général, Alain Descarreaux pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à la majorité

2026-04-3297

Autorisation de louer trois nouveaux véhicules pour le service des travaux publics

ATTENDU QU’il a été prévu au budget 2026 d’ajouter trois véhicules à la flotte du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location à long terme des véhicules suivants conformément aux soumissions reçues des concessionnaires Carle Ford et Buckingham Chevrolet Buick GMC :

- 1 Fourgon Ford Transit utilitaire traction intégrale équipée de coffres intérieurs et support extérieur pour échelle :**1 352.81\$/mois** taxes incluses pour 60 mois ;
- 1 GMC 1500 PRO 4x4 Super Crew 6.5 pieds : **853\$/ mois** taxes incluses pour 48 mois;

- 1 GMC 2500 PRO 4x4 Crew Cab plateau de 8 pieds : **1 437.72\$/ mois** taxe incluses pour 48 mois.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-19010-515, 02-32010-515 et 02-70150-515, « location de véhicules ».

Adoptée à la majorité

2026-04-3298 Autorisation d’octroyer un contrat pour la fourniture d’abat-poussière

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2026 pour l’épandage d’abat-poussière liquide sur les chemins de gravier municipaux ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d’offre sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de fourniture d’environ 250 000 litres d’abat-poussière liquide 35% chlorure de calcium à la compagnie Multi Routes inc. au prix de 0.45 \$/litre transport et épandage inclus et de 0.40 \$/litre pour la fourniture seulement.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32000-629, « abat-poussière ».

Adoptée à la majorité

2026-04-3299 Appui à une demande à la CPTAQ

ATTENDU QU’Hydro-Québec souhaite aménager un chemin d’accès pour accéder à une banque de régulateur située sur le lot 3 352 594 appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le lot 3 352 594 est situé en partie en zone agricole ;

ATTENDU QU’Hydro-Québec a déposé une demande d’autorisation à la CPTAQ pour l’utilisation à des fins autres qu’agricole du dit lot ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appui la demande d’autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres qu’agricole du lot 3 352 594.

Adoptée à la majorité

2026-04-3300 Approbation d’une dépense pour l’achat d’un tracteur à gazon

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d’investissement 2026 pour l’achat d’un nouveau tracteur à gazon pour le service des parcs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve une dépense de 18 980.10 \$ taxes incluses pour l’achat d’un tracteur à gazon neuf de marque Kubota, modèle Z781, 60’’, conformément à la soumission # 2201085 de la compagnie Carrière et Poirier equipment Ltd.

Les fonds à cette fin seront pris à même l’excédent non affecté

Adoptée à la majorité

2026-04-3301

Autorisation de faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE le ministère de l’Éducation a mis en place le Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) qui vise à augmenter la présence d’infrastructures sportives, récréatives et de plein-air en bon état dans toutes les régions du Québec et l’accessibilité à ces infrastructures ;

ATTENDU QUE les bandes de patinoire du parc des Arpents-Verts devront être remplacées et que celles-ci cadrent dans ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de L’Ange-Gardien autorise la présentation du projet de remplacement des bandes de patinoires du Parc des Arpents Verts au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité de L’Ange-Gardien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre ;

QUE la Municipalité de L’Ange-Gardien désigne madame Maude St-Amour, directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la majorité

2026-04-3302

Soutien à l'accès universel aux pompes à insuline pour les personnes vivant avec un diabète insulino dépendant au Québec

ATTENDU QUE le diabète auto-immun de l’adulte et d’autres formes de diabète insulino dépendants sont des maladies chroniques incurables nécessitant une gestion rigoureuse et continue de la glycémie afin de prévenir des complications graves, notamment les amputations, la cécité et l’insuffisance rénale ;

ATTENDU QUE l’utilisation d’une pompe à insuline permet un meilleur contrôle glycémique, réduit les épisodes d’hypoglycémie sévère et améliore significativement la qualité de vie ainsi que la santé mentale des personnes atteintes ;

ATTENDU QUE le programme public québécois actuel limite l’accès aux pompes à insuline selon des critères d’âge ou liés au moment du diagnostic, ce qui crée une iniquité importante pour les adultes vivant avec un diabète insulino dépendant ;

ATTENDU QUE l’INESSS (L’institut national d’excellence en santé et en services sociaux) a recommandé, dès 2022, l’élargissement de l’accès à ces dispositifs en éliminant les restrictions d’âge ;

ATTENDU QUE l’investissement dans ces technologies permet de réduire les coûts à long terme pour le système de santé en prévenant des complications nécessitant des soins coûteux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la municipalité de L’Ange-Gardien demande officiellement au gouvernement du Québec d’étendre le Programme d’accès aux pompes à insuline à l’ensemble des personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant, sans restriction d’âge ni discrimination liée au moment du diagnostic ;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à

- Madame Sonia Bélangier, ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et parrain de la pétition visant l’élargissement du programme d’accès aux pompes à insuline du Québec ;
- Monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l’Outaouais ;
- Ainsi qu’à la Fédération québécoise des municipalités et à l’Union des municipalités du Québec afin de solliciter leur appui.

Adoptée à l’unanimité

2026-04-3303 Demande à Santé Québec de revoir sa décision concernant les appels d’urgence de priorité niveau 3

ATTENDU QU’en septembre 2025, Santé Québec a pris la décision de ne plus mobiliser les premiers répondants municipaux sur les appels d’urgence de priorité niveau 3;

ATTENDU QUE cette décision a été prise sans consultation préalable et est devenue effective sans préavis;

ATTENDU QUE les écarts fréquents entre l’état réel d’un patient et celui rapporté aux premiers répondants posent souvent un risque non négligeable;

ATTENDU QUE le sous-investissement provincial systémique de l’Outaouais en matière de santé et les délais de réponses des services ambulanciers en milieu rural;

ATTENDU QUE des municipalités rurales de l’Outaouais ont choisi d’offrir à leur citoyens un service de premiers répondants permettant de réduire de façon significative les délais de prise en charge lors d’urgences médicales;

ATTENDU QUE ces services s’intègrent parfaitement à la mission municipale en matière de sécurité incendie et que nos premiers répondants ont la formation nécessaire ainsi que la capacité requise pour les offrir;

ATTENDU QUE le service est grandement apprécié de la population puisqu’il a permis au fil des ans de venir en aide aux citoyens et de les soutenir dans les moments les plus critiques et même de sauver plusieurs vies;

ATTENDU le souhait du conseil municipal et de notre service de premiers répondants d’être à nouveau mobilisé sur les appels d’urgence de priorité 3 afin d’offrir ce service à nos citoyens et ainsi prendre soin de notre population;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de L’Ange-Gardien demande à Santé Québec de redéployer dès maintenant les services de premiers répondants des municipalités rurales de l’Outaouais sur les appels d’urgence de niveau 3;

QU’une copie de cette résolution soit transmise au Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais (CSSSO), aux MRC et municipalités rurales de l’Outaouais, ainsi qu’aux ministres et députés de l’Outaouais afin d’obtenir leur appui.

Adoptée à la majorité

2026-04-3304 Autorisation d’une dépense pour l’achat de ponceaux

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection de chemin prévus au cours de la prochaine saison estivale, divers ponceaux devront être remplacés ;

ATTENDU QU’il y a lieu d’acquérir immédiatement et de mettre en inventaire les ponceaux requis ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 74 911.96 \$ taxes incluses pour l’achat de 65 ponceaux de divers types et dimensions conformément à la soumission #880492 de Quincaillerie Touraine en date du 30 mars 2026.

Adoptée à la majorité

2026-04-3305 Autorisation d’une dépense pour la réalisation d’une étude écologique

ATTENDU QU’en prévision des travaux de réfection d’une partie du chemin Donaldson, il y a lieu de faire réaliser une étude écologique complète ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 16 441.43 \$ taxes incluses pour la réalisation d’une étude écologique sur le chemin Donaldson par la firme AJ Environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même un règlement d’emprunt à être adopté pour la réalisation du projet.

Adoptée à la majorité

2026-04-3306 Autorisation d’octroyer le contrat pour le programme de pavage 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d’offre public pour la réalisation de son programme de pavage 2026 ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 mars 2026 ;

ATTENDU QUE sept soumissions ont été déposées ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat pour la réalisation de son programme de pavage 2026 à la compagnie Groupe pavage CG pour la somme totale de 1 147 061.86 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée de la manière suivante :

- Pavage des chemins des Cantonniers, des Bâtisseurs et Industriel : à même le règlement d’emprunt 2026-009;
- Réfection et pavage du chemin Mineault : à même la subvention du PPA-CE et à même le fonds des carrières sablières;
- Réfection du chemin Filion : à même la subvention du programme TECQ 2024-2028;

Adoptée à la majorité

2026-04-3307 Autorisation d’embaucher huit pompiers

ATTENDU QUE huit postes sont actuellement vacants au sein de la brigade de protection contre les incendies ;

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, le directeur adjoint du service et la conseillère en ressources humaines recommandent l’embauche de Madame Blanche Hould, Messieurs Xavier Châtelain, Jérémy Veillette, Éloïk Rollin, Steven Dupuis-Giguère, Anthony Thompson, Jonathan Viera-Demers et Denver Thibault ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’embauche de Madame Blanche Hould, Messieurs Xavier Châtelain, Jérémy Veillette, Éloïk Rollin, Steven Dupuis-Giguère, Anthony Thompson, Jonathan Viera-Demers et Denver Thibault à titre de pompiers(ères) au sein de la brigade de protection contre les incendies de la Municipalité;

Cette embauche est conditionnelle au succès d’un examen médical approprié à ce poste ainsi que la vérification des antécédents judiciaires par le corps de police;

Adoptée à la majorité

2026-04-3308 Autorisation de procéder à l’embauche de trois nouveaux postes

ATTENDU QUE l’embauche de deux nouveaux cols-bleus a été prévu au budget 2026 afin de combler trois nouveaux postes ;

ATTENDU QU’un processus de dotation a été réalisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’embauche des personnes suivantes au postes mentionnés :

- | | | |
|---|-----------------------|---|
| - | M. Steven Dupuis | Préposé à l’entretien des immeubles, classe 4, échelon 1 ; |
| - | M. Pierre-Luc Poirier | Col-bleu préposé aux travaux publics, classe 3, échelon 1 ; |
| - | M. Daniel Monette | Col-bleu préposé à l’entretien des parcs, classe 3, échelon 1 ; |

Adoptée à la majorité

2026-04-3309 Autorisation de procéder à l’embauche d’une préposée à l’embellissement et à l’entretien des parcs et des espaces verts

ATTENDU QU’un poste de préposé à l’embellissement et à l’entretien des parcs et des espaces verts est vacant au sein du département des parcs et des espaces verts depuis le 2 mars 2026 ;

ATTENDU QU’un processus de dotation a été réalisé pour pourvoir le poste ;

ATTENDU QU’il y a lieu de pourvoir le poste vacant par l’embauche d’un employé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’embauche de madame Geneviève André au poste de journalière, préposée à l’embellissement et à l’entretien des parcs et des espaces verts.

Les conditions de travail de madame André seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols-bleus et cols blancs de la Municipalité de L’Ange-Gardien et son salaire de départ sera celui prévu à ladite convention pour la classe 3 d’employé col-bleu, échelon 1.

Adoptée à la majorité

2026-04-3310 Autorisation de procéder à l’embauche d’un employé temporaire

ATTENDU QU’un poste de journalier, préposé aux travaux publics est temporairement vacant au sein du département des travaux publics, et ce, pour l’entièreté de la saison estivale 2026.

ATTENDU QU’un processus de dotation a été réalisé pour pourvoir le poste de manière temporaire ;

ATTENDU QU’il y a lieu de pourvoir le poste temporairement vacant par l’embauche d’un employé temporaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’embauche temporaire de Monsieur François Tremblay au poste journalier, préposé aux travaux publics pour la saison estivale 2026.

Les conditions de travail de Monsieur Tremblay seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols-bleus et cols blancs de la Municipalité de L’Ange-Gardien et son salaire de départ sera celui prévu à ladite convention pour la classe 3 d’employé col-bleu, échelon 1.

Adoptée à la majorité

2026-04-3311 Adoption de la Politique relative aux conditions de travail des personnes cadres de la Municipalité de L’Ange-Gardien (P-G-1)

ATTENDU QUE l’actuelle Politique relative aux conditions de travail des personnes cadres de la Municipalité de L’Ange-Gardien (P-G-1) a été adoptée et révisée le 7 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le contexte économique des dernières années, ainsi que le temps écoulé depuis la dernière révision, justifient une mise à jour de cette Politique ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir des conditions de travail compétitives et cohérentes, notamment afin de soutenir l’attraction et la rétention du personnel cadre, en cohérence avec ses besoins organisationnels actuels et futurs ;

ATTENDU QUE la conseillère en ressources humaines de la Municipalité a procédé à une révision complète de ladite Politique, notamment à la lumière d’une analyse du marché externe et du contexte interne de l’organisation ;

ATTENDU QUE la version révisée de la Politique a été présentée aux personnes cadres ainsi qu’au Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la nouvelle Politique P-G-1 révisée laquelle est jointe à la présente

Adoptée à la majorité

2026-04-3312	Modification à la Politique relative aux conditions de travail des employés du service de protection contre les incendies et des premiers répondants — Article 8.09 et Annexe B (structure salariale)
---------------------	--

ATTENDU QUE la Politique relative aux conditions de travail des employés du Service de protection contre les incendies et des premiers répondants prévoit actuellement une progression salariale conditionnelle à la complétion de la période de probation et à l’obtention de la formation obligatoire ;

ATTENDU QUE certaines recrues peuvent compléter leur période de probation avec succès tout en étant toujours en cours de formation, notamment en raison de facteurs organisationnels indépendants de leur volonté ;

ATTENDU QUE cette situation peut engendrer des incohérences entre les statuts opérationnels et la structure salariale, ainsi que des enjeux de mobilisation et de rétention du personnel ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adapter ses pratiques afin de mieux refléter la réalité opérationnelle du Service incendie, tout en maintenant l’équité interne et l’importance accordée à la formation obligatoire ;

ATTENDU QU’une analyse interne a été réalisée en collaboration avec la direction du Service incendie et la direction générale, permettant d’identifier des ajustements nécessaires à la structure salariale ;

ATTENDU QUE les modifications proposées visent notamment à reconnaître le statut de pompier recrue, à encadrer la progression salariale en cours de formation et à assurer une gestion plus cohérente et équitable des cheminements professionnels ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE :

Le Conseil municipal approuve la modification de l’article 8.09 de la Politique relative aux conditions de travail des employés du Service de protection contre les incendies et des premiers répondants, telle que présentée ;

Le Conseil municipal adopte la nouvelle Annexe B — Grille salariale, jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

Toute version antérieure de l’annexe B soit abrogée et remplacée par la présente ;

Les modifications entrent en vigueur à compter du 7 avril 2026.

Adoptée à la majorité

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h30

Adoptée à l’unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général greffier-
trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (3) du Code municipal.